

Délibération n°2020-01-09jbis**ANNULE ET REMPLACE DEL n°2020-01-09j****Réf. Nomenclature « Actes » : 756****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Demande de subvention au titre de la DETR 2020
Renouvellement matériel informatique- Priorité n°10**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage

- Élus représentés par leur suppléant :**


Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich); Didier Péneloux (Gérard Loche); Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle; Jean-Marc Bodin; Gilles Chazal; Tony Cornelissen; Daniel Couderc; Danielle Coulaud; Sandra Delibit; Philippe Exposito; Marc Fournand; Pierre Fournet; Frédérique Fraysse; Baptiste Galland; Fabienne Garnerin; Annie Gonzalez; Xavier Gruat; Dominique Guillaume; Chantal Guivarch-Paisnel; Mady Junisson; René Lacon; Martine Leclerc; Cécile Martin; Dominique Miermont; Gérard Moratille; Daniel Poigneau; Joël Pradel; Christine Rougerie; Jean-Michel Taudin.

ANNULE ET REMPLACE DEL n°2020-01-09j



Envoyé en préfecture le 27/03/2020
 Reçu en préfecture le 27/03/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200327-2020010955-DE

Le coût de l'opération s'élève à 15 391,50 € H.T. soit 18 469,80 € TTC et correspond au renouvellement de 10 ordinateurs.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	6 000,00 €	40,00 %
Participation du demandeur : autofinancement	9 391,50 €	60,00 %
TOTAL	15 391,50 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement de matériel informatique, pour un montant de 15 391,50 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Acquisition de matériel informatique des mairies et EPCI et des maisons de service au public et projets ayant recours aux technologies de l'information et de la communication », au taux de 40,00 % soit une subvention sollicitée de 6 000,00 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 mars 2020



Le président,
 Pierre Chevalier